



Votants : 84  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 16 janvier 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 janvier 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 janvier 2015

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – AVIS DE LA CAN SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE POITOU-CHARENTES (SRCE)

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE à Brigitte COMPETISSA, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Michel PAILLEY à Marie-Chantal GARENNE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

#### **Titulaires absents excusés :**

Dany BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Romain DUPEYROU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150126-C09-01-2015-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2015  
Date de réception préfecture : 29/01/2015

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 JANVIER 2015**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – AVIS DE LA CAN SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE POITOU-CHARENTES (SRCE)**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le dispositif « Trame Verte et Bleue » (TVB), issue du Grenelle de l'Environnement a pour objectif de maintenir et de restaurer le réseau écologique. Il est composé d'orientations nationales, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) élaborés dans chaque région, et de leurs déclinaisons dans les documents de planification, en particulier les documents d'urbanisme.

Le SRCE est un document de cadrage régional qui a pour but de maintenir et restaurer les continuités écologiques à l'échelle de la région. Son contenu réglementaire est fixé par l'article L.371-3 du Code de l'environnement. Il doit identifier :

- Les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, obstacles au fonctionnement écologique du territoire), sous la forme d'un atlas cartographique au 1/100.000ème ;
- Les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales.

Pour répondre à ces enjeux, un plan d'action stratégique est proposé afin de concourir à une meilleure prise en compte des continuités écologiques, dans le but de les préserver, voire de les restaurer.

Portés conjointement par les Préfets de Région et les Présidents des Conseils Régionaux, les SRCE sont déclinés sur les territoires au travers les SCoT, PLUi, PLU et cartes communales, qui doivent prendre en compte, au sens juridique du terme (Art. L371-3 du Code de l'Environnement), le SRCE dans leurs décisions relatives à des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.

Le SRCE est composé de 5 documents, nommés comme suit :

- Volet A – Diagnostic du territoire régional et présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale
- Volet B – Les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte et Bleue Régionale et l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors qu'elles comprennent
- Volet C – Atlas Cartographique
- Volet D – Plan d'Action Stratégique
- Volet E – Dispositif de suivi et d'évaluation

La CAN possède quant à elle, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui a été approuvé le 14 janvier 2013 sur 29 communes, tandis que des études ont été réalisées sur les

Accusé de réception en préfecture  
N° 2015-DE  
Date de téltransmission : 29/01/2015  
Date de réception préfecture : 29/01/2015



porteurs de SCoT, PLU et cartes communales, ainsi qu'aux bureaux d'études, pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques (Action 2.2.a), va permettre l'harmonisation et la prise en compte effective des dispositions du SRCE Poitou-Charentes sur tout le territoire régional.

L'ensemble des documents du SRCE en consultation démontre le souhait de l'Etat et de la Région de suivre les objectifs nationaux dans le domaine de la biodiversité. Néanmoins, pour atteindre les objectifs, le SRCE indique la mise en place d'actions, à réaliser par les collectivités pour certaines d'entre elles. A ce titre, il serait opportun que l'Etat et la Région Poitou-Charentes apportent des précisions quant à la programmation de ces actions et aux moyens (financiers et techniques) qui seront mobilisés.

Au-delà du fond-même du document, la CAN note une concertation/participation qui aurait pu davantage être développée. La durée de son élaboration (4 ans) aurait nécessité des points plus réguliers avec les différents partenaires du territoire, notamment au regard de la prise en compte du SRCE dans les documents de planification.

Au regard des éléments mentionnés,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable sur le projet de SRCE Poitou-Charentes.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 84  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Dany BREMAUD**

**Vice-Présidente Déléguée**